



## TRIBUNE MAI 2020

Les organisations signataires partagent une grande inquiétude quant à la place et aux missions des conseillers-ères pédagogiques dans le fonctionnement actuel du système éducatif.

Cette inquiétude s'ajoute au malaise ressenti depuis plusieurs années avec un empilement de missions préjudiciables aussi bien à la qualité et aux conditions de leur travail qu'à leur santé.

**Le cœur du métier de conseiller-ère est la formation et l'accompagnement pédagogique des enseignants-e-s du 1er degré.** Cependant, l'accumulation des tâches administratives, mais aussi les conditions d'exercice actuelles basées sur une multiplication de préconisations, réduisent le temps qui lui est réellement consacré.

Dès le début de la crise sanitaire, les conseillers-ères pédagogiques ont été très sollicités-es pour assurer le conseil pédagogique auprès des enseignants-es. Ils ont été force de propositions pour construire et organiser des outils, et les diffuser auprès des équipes d'école. Ils ont investi de nouveaux modes de communication à distance. Certains ont participé comme personnes ressources à des émissions télévisuelles pédagogiques. Ils se sont montrés à la hauteur de leurs missions de formateurs-trices du premier degré, en déployant des capacités de réactivité et d'adaptation durant cette période inédite. Aujourd'hui, ils accompagnent toutes les équipes d'écoles pour adapter au mieux la reprise de la classe en présentiel, en tenant compte des contraintes sanitaires et organisationnelles qui s'imposent à tous les acteurs du secteur éducatif.

**Les conseillers-ères pédagogiques attirent votre attention sur leurs inquiétudes. Les organisations signataires soutiennent les constats et demandes suivantes :**

### **1. Accompagner en circonscription les enseignants-es du 1er degré et assurer la formation :**

- Afin d'assurer efficacité et qualité dans l'accompagnement pédagogique, la formation des enseignants-es et des équipes d'école, les formateurs-trices réaffirment leur demande d'allègement des tâches administratives.
- La professionnalité de formateur-trice est questionnée par la multiplication des préconisations : l'appui pédagogique visant le renforcement de la professionnalité enseignante, en vue de la réussite de tous les élèves, doit être affirmé comme prioritaire dans les missions des conseillers-ères pédagogiques.
- Afin de permettre l'accomplissement de l'ensemble de leurs missions dans les meilleures conditions, les conseillers-ères pédagogiques demandent la mise en place d'une formation de formateurs-trices effective.
- L'accompagnement pédagogique et la formation des équipes d'écoles doivent pouvoir s'inscrire dans un temps long, ce qui n'est pas réalisable au vu de la multiplicité des missions.

## **2. L'exercice du métier, les conditions de travail :**

- Les formateurs-trices ressentent une perte de leur identité professionnelle due à la mise en place d'une politique éducative qui ne s'appuie ni sur la professionnalité des enseignants-es, ni sur celle des formateurs-trices.
- Poussés-es vers le seul rôle de prescripteur qui n'est pas le leur, les formateurs-trices ne produisent plus d'outils pédagogiques utiles aux enseignants pour la réussite de tous leurs élèves. C'est un appauvrissement de leur propre culture professionnelle.
- Les formateurs-trices sont inquiets-es pour leur santé morale et physique. L'amplitude horaire, la surcharge, la masse de travail, et les dérives qui les éloignent de leur cœur de métier, génèrent fatigue et stress.
- Le pilotage et l'organisation des tâches des formateurs-trices sont trop variables sur le territoire national et interrogent, à ce titre, l'équité de traitement des personnels. Le cadre d'exercice du métier et des missions doit être commun à tous les conseillers-ères pédagogiques. En parallèle, le respect de leur professionnalité suppose qu'ils organisent en toute responsabilité la mise en œuvre des priorités définies localement.

## **3. La reconnaissance financière :**

Les formateurs-trices souhaitent voir leur engagement professionnel reconnu. La multiplication des postes de conseillers-ères pédagogiques vacants indique l'urgence d'une revalorisation de la fonction.

Les formateurs-trices demandent :

- Une vraie revalorisation, qui redonnerait de l'attractivité à la fonction.
- Le versement des primes : REP et REP+, ASA pour les promotions... De plus, tous les formateurs-trices doivent percevoir intégralement l'ISAE par ailleurs revalorisée.